

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>CENTRE DE SOINS « SERIENGE/KORIAN »</b> <b>POURSUITE D'EXPLOITATION</b> <b>ERP N° E 341 00122 000</b> <b>ARRETE N° 2022/179</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;

VU les arrêtés des 10 décembre 2004, 21 juin 1982 et 5 février 2007 modifiés, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de type U, N et L ;

VU le classement de l'établissement en 4<sup>ème</sup> catégorie, type U Sommeil/R ;

VU l'avis favorable émis le 26 juillet 2022 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen qui a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement en date du 5 juillet 2022 ;

**CONSIDERANT** que Madame GUILLET, Directrice du Centre de Soins SERIENGE/KORIAN peut poursuivre l'exploitation de son établissement en toute quiétude ;

**ARRETE**

**Article 1** Madame Corinne GUILLET - Directrice est autorisée à poursuivre l'exploitation du Centre de Soins SERIENGE/KORIAN situé 10 rue Anton Tchekhov à IFS suite à la visite périodique de l'établissement effectuée par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen en date du 5 juillet 2022 et de la Commission Plénière en date du 26 juillet 2022.

**Article 2** L'exploitant devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.

**Article 3** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Caen ;
- Madame la Directrice du Centre de Soins SERIENGE/KORIAN
- La Police Municipale d'IFS.

Fait à IFS, le 29 juillet 2022



**Pour le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint  
délégué aux finances, à l'administration  
générale et aux grands projets,**

**Thierry RENOUD**

Accusé de réception en préfecture  
014-211403415-20220803-2022-179-AR  
Date de télétransmission : 03/08/2022  
Date de réception préfecture : 03/08/2022